

3 A EVENTS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 €
Siège social : 2040 Chemin de Saint Bernard C/O Sarl Eclipse

06220 Vallauris

Rcs : Antibes 503 185 068 (2008 B 00340)

Siret : 503.185.068.000.23 - Code Ape : 9329Z

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, et le trente et un juillet à dix heures,

SONT PRESENTS :

La SASU HOLDEM Représentée par Emmanuel BARELIER	334 Parts
La SASU VISION Représentée par Nicolas BARELIER	333 Parts
La SASU JMB FAMILY Représentée par Jean-Marie BARELIER	333 Parts
Total composant le capital social	1000 Parts

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. Il dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des associés les documents suivants :

- Le rapport de la gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le président indique que ces documents ont été adressés à l'ensemble des associés préalablement à la présente assemblée. Les associés donnent acte au président sur cette déclaration. Le président déclare que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Confirmation définitive de la réduction de capital social décidée par Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2026,
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs.

Puis le président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés ayant pris connaissance :

- Des résolutions votées dans le procès-verbal de délibérations de l'assemblée Générale extraordinaire du 25 juin 2026,
- Du dépôt de ce procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes en date du 29 juin 2026,

Ayant constaté par ailleurs, qu'aucune opposition n'a été formée dans le délai de 30 jours depuis 29 juin 2026 date du dépôt du projet de réduction auprès du greffe, constate, conformément à l'article L223-34 du Code de Commerce, la levée de la condition suspensive des éventuelles oppositions et entérine définitivement à compter du 31 juillet 2026 les décisions prises dans le procès-verbal de décisions en date du 25 juin 2026 :

La collectivité des associés autorise la gérance de la société, à réduire le capital social d'un montant de 3.340 € **pour le passer de 10.000 € à 6.660 €** et d'annuler définitivement les 334 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € et ce conformément à l'alinéa 4 de l'article L223-34 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide, en conséquence des résolutions prises ci-avant, de modifier les articles 6 et 9 des statuts, lesquels deviennent :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il a été apporté à la société la somme de 10.000 € sous diverses formes depuis sa constitution en janvier 2008. Une réduction de capital de 3.340 € a été décidée lors d'une décision collective en date du 25 juin 2026.

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **6.660 Euros** et divisé en 666 parts de 10 Euros chacune, numérotées et réparties comme suit :

Nom de l'associé	Nombre de parts	N° des parts sociales
SASU VISION	333	85 à 167 et 501 à 750
SASU JMB FAMILY	333	168 à 500
Total composant le capital social	666	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à tout porteur des présentes afin d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes à la résolution ci-dessus adoptée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Signé par Emmanuel BARELIER
Le 31 juil. 2026

Signed with
Universign doc_PzZw
tx_DmLz2bOWSK3

SASU HOLDEM

Signé par Nicolas BARELIER
Le 31 juil. 2026

Signed with
Universign doc_PzZw
tx_DmLz2bOWSK3

SASU VISION

Signé par Jean-Marie BARELIER
Le 31 juil. 2026

Signed with
Universign doc_PzZw
tx_DmLz2bOWSK3

SASU JMB FAMILY